

*"La pierre la plus solide
d'un édifice est la plus
basse de la fondation".*

L'inFO44



Numéro 14 Février 2010

Hélios : les agents et les comptables victimes d'une fin d'exercice chaotique.

L'application Hélios, outil de gestion des comptabilités des collectivités locales et hôpitaux, connaît de gros dysfonctionnements depuis fin décembre 2009.

Cette situation génère des tensions pour les agents et de gros retards dans la période très sensible de dénouement des opérations de fin de gestion.

De plus le constat, fait par les comptables hospitaliers, du fonctionnement du moteur de recouvrement est très inquiétant car pour obtenir des résultats équivalents à ceux de l'application HTR, il faut 50 % d'agents en plus dans les services contentieux des postes.

F.O.-DGFIP regrette qu'aucune analyse des facteurs ayant amené à cette situation dégradée n'ait été rendue publique peut-être n'existe-t-elle pas ce qui serait encore plus préoccupant !

F.O.-DGFIP revendique l'attribution de moyens suffisants à l'ensemble des acteurs du programme Hélios (informaticiens, experts métiers et tuteurs).

F.O.-DGFIP exige que la contrainte sur les délais, pour les postes comptables concernés, soit totalement levée.



Les agents ont attendu jusqu'à un mois pour bénéficier à nouveau de fonctionnalités indispensables pour traiter le stock de mandats et titres de fin d'exercice, certains types de comptes de gestion (Hôpitaux, Offices publics Habitat, Service Eaux et assainissement) ne peuvent pas être édités, ceux des communes et regroupements de communes ne peuvent être traités seulement depuis le 28 janvier.

Or, bizarrement, les dates limites imposées par la DGFIP n'ont pas varié. Il est temps que le Directeur Général prenne conscience du malaise

grandissant dans les postes du secteur public local et agisse en conséquence en rassurant les agents et les comptables par un report des dates limites de remise des comptes de gestion, en suspendant le déploiement de l'application dans le secteur hospitalier et en donnant à tous des assurances sur un calendrier d'amélioration d'Hélios.

**Le syndicat est intervenu auprès de la Direction
Générale en rappelant le constat et en demandant
qu'une réponse adéquate soit donnée au réseau.**

Carrière des géomètres du cadastre :

toujours aucun document à cette heure pour le GT du 11 février 2010 !

F.O.-DGFIP rappelle sa revendication d'intégrer les géomètres du cadastre dans le statut de catégorie A. Dans la continuité de la bataille menée et gagnée par le Syndicat voici quelques années pour l'intégration des Huissiers du Trésor dans la catégorie A, cette fois encore **F.O.-DGFIP** soutiendra les collègues du cadastre en portant leur revendication.

RETRAITES

L'UIAFP-FO réagit aux annonces de François Fillon

Le Premier ministre vient d'annoncer la remise en question du calcul de la pension des fonctionnaires sur la base du traitement indiciaire détenu pendant les 6 derniers mois.

FO soupçonnait le gouvernement de vouloir toucher tant aux paramètres fondamentaux (l'âge pivot du départ en retraite et la durée d'assurance), qu'au coeur du système du calcul des pensions. Déjà, il envisage de supprimer la catégorie active aux infirmiers(ères) et personnels paramédicaux de la Fonction publique hospitalière.

Pour **FO**, ce serait remettre en cause le Code des pensions civiles et militaires de retraite (CPCM), donc le Statut général de la fonction publique. Cela aboutirait à une baisse insupportable des pensions pour le plus grand nombre de fonctionnaires.

FO rejette toute réforme systémique qui remplacerait la garantie collective offerte par le CPCM par une retraite individualisée et aléatoire calculée sur une rémunération globale incertaine.

Pour Force Ouvrière la défense du statut et des pensions est un seul et même combat. La pension doit rester le prolongement du traitement d'activité.

La réforme des retraites de 2003 a déjà fait suffisamment de dégâts : 40 ans c'est déjà trop pour obtenir une retraite à taux plein !



Pour FO, une véritable réforme garantissant les droits et les niveaux de pensions passe par :

le maintien du code des pensions civiles et militaires

le maintien du calcul de la pension sur la base du traitement détenu les 6 derniers mois

le maintien des catégories active et insalubre (possibilité de partir à la retraite à 55 ans ou 50 ans selon le degré d'exposition à des risques ou des sujétions)

une meilleure prise en compte des rémunérations accessoires

un minimum de pension égal au minimum de rémunération de la fonction publique

la garantie de pouvoir partir à 60 ans avec une retraite complète.

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)